



Règlement du jeu – Concours Slogan Voie verte de Région Morges Facebook / Instagram

Article 1 – Organisation

Ce jeu-concours est organisé par l'association Région Morges et publié sur le mur de la page Facebook « Voie verte » et sur le compte Instagram « Voie verte ». Le jeu-concours n'est en aucun cas lié à Facebook, Instagram ou un autre réseau social. Les réseaux sociaux n'ont donc aucune responsabilité dans le déroulement du concours. Les questions, commentaires ou réclamations en relation avec le jeu-concours doivent être uniquement adressées à Région Morges sur info@regionmorges.ch.

Article 2 – Participation

Ce jeu est ouvert à toute personne physique ayant un accès à internet et un compte utilisateur Facebook / Instagram valide, associé à une adresse e-mail valide, à l'exception du personnel de l'association organisatrice, ainsi que toute personne impliquée dans l'organisation du concours.

Article 3 – Modalités de participation

Le concours se déroule du 1^{er} juillet 2019 au 15 août 2019.

Pour participer, c'est très simple :

1. Connectez-vous au compte Facebook / Instagram « Voie Verte »
2. Imaginez un slogan pour la Voie verte de 32 caractères maximum, espaces et ponctuation compris, et postez-le sur Facebook et/ou Instagram

Nous attendons avec impatience vos nombreux slogans et vous souhaitons bonne chance. Laissez parler votre créativité !

Article 4 – Droits d'auteur

Les droits d'auteur des slogans sont cédés, ils pourront être réutilisés dans un but de promotion de la Voie verte.

Article 5 – Désignation des gagnants et publication des résultats

Le 16 août 2019, un jury, composé de politiques et techniciens de Région Morges, sélectionnera les 10 meilleurs slogans.

Du 19 août au 26 août 2019 le public votera pour le meilleur slogan via les réseaux sociaux.

Les 3 slogans ayant reçu le plus de votes seront récompensés.

Le jury décernera un prix spécial.

Les gagnants seront informés par e-mail, leurs slogans et prénoms seront publiés sur les réseaux sociaux.

Article 6 – Prix à gagner

Prix du public

Le premier prix est un **bon d'achat de CHF 1'000.--** à faire valoir sur un vélo auprès de Cycles Froideveaux

Le second prix est un **bon d'achat de CHF 300.--** à faire valoir sur un équipement de course à pied auprès de François Sports.

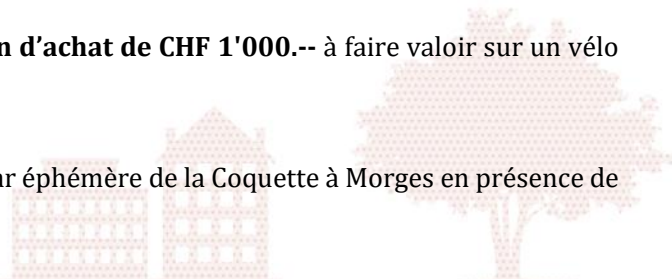
Le troisième prix est **une trottinette pliable d'une valeur de CHF 110.--**.

Prix du jury

Le jury récompensera le meilleur slogan avec un **bon d'achat de CHF 1'000.--** à faire valoir sur un vélo auprès de Cycles Dotti.

Remise des prix

Les lots seront remis le **30 août 2019 à 17h30** au bar éphémère de la Coquette à Morges en présence de 1001 roues.





Lausanne-Morges
Région Morges

Article 7 – Limite de responsabilité

La société organisatrice ne saurait encourir une quelconque responsabilité si, en cas de force majeure ou d'événements indépendants de sa volonté ou de nécessité justifiée (par exemple, si le concours ne pouvait se dérouler convenablement du fait d'un virus, d'un bug, d'une intervention d'un tiers non autorisé, d'une fraude ou de problèmes techniques), elle était amenée à annuler le présent jeu, à l'écourter, le proroger, le reporter ou en modifier les conditions.

Article 8 – Droit d'annulation / modification de la campagne

Région Morges peut adapter la campagne à tout moment et se réserve le droit d'annuler le jeu-concours si des motifs importants l'y contraignent. Une telle annulation peut survenir en particulier lorsque le déroulement conforme du jeu-concours n'est plus assuré, que ce soit pour des raisons techniques ou juridiques.

Le recours à la voie juridique est exclu. Le for juridique est Lausanne. Le droit suisse est applicable.

Morges, juillet 2019

